

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 6 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	19

Présents :

Mesdames Anaïs RAMAGE, Nicole FITOUCHI, Isabelle BADIN, Séverine MUET, Sarah SCHREIBER,

Messieurs Olivier TISSERAND, Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Michel BOUVIER, Franck GRANGIER, Gilles GASPAROTTO, Guillaume ROLAND, Jean-Paul MARTIN, Luc GUSTA, David MERCIER.

Date de convocation :
01/10/2026

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs :

Caroline PILAN-THEVENIN donne pouvoir à Stéphane RAJON

Stéphanie DURAND donne pouvoir à Séverine MUET

Julie MARTINON donne pouvoir à Anaïs RAMAGE

Fabienne SOLER donne pouvoir à Olivier TISSERAND

Excusés :

Secrétaire de séance :

Monsieur Jessy VAUCHEL

**20261006 – 05 RESEAUX - TRAVAUX TE38 - ENFOUISSEMENT BT/TEL CHEMIN
LATERAL**

Rapporteur : Monsieur Jessy VAUCHEL

Monsieur VAUCHEL explique qu'il convient de délibérer à nouveau sur le plan de financement des travaux liés à l'enfouissement BT/TEL, la précédente délibération n°20230609-03 étant trop ancienne. Le TE 38 a réactualisé les montants prévisionnels, qu'il convient d'approuver, dans le tableau ci-joint:

TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|--|------------------|
| 1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 125 486 € |
| 2 - le montant total de financement externe serait de : | 96 196 € |
| 3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : | 0 € |
| 4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 29 290 € |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- **PRENDRE ACTE** du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- **PRENDRE ACTE** de la contribution correspondante de TE38.
- **PRENDRE ACTE** de l'obligation d'engager le montant totale de la contribution au budget de la collectivité.

TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|--|-----------------|
| 1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 43 661 € |
| 2 - le montant total de financement externe serait de : | 20 448 € |
| 3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : | 1 157 € |
| 4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 22 056 € |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- **PRENDRE ACTE** du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- **PRENDRE ACTE** de la contribution correspondante de TE38.
- **PRENDRE ACTE** de l'obligation d'engager le montant totale de la contribution au budget de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

Pour le réseau Electrique :

- **PREND ACTE** du projet de travaux présenté et du plan de financement définitif de l'opération, à savoir

1.- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	125 486 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	96 196 €
3 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	29 290 €
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un mont prévisionnel total de **29 290€**.
- **PREND ACTE** de l'obligation d'engager le montant de la contribution au budget. Toute dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Pour le réseau France Télécom :

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ; à savoir :

1 le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	43 661 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	20 448€
3 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	23 213 €
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un mont prévisionnel total de **22 056€ et Frais TE38 à 1 157€**

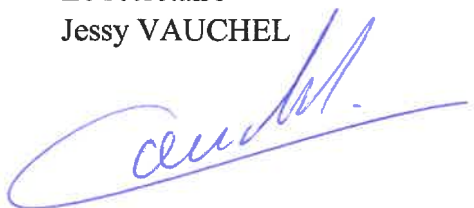
- **PREND ACTE** de l'obligation d'engager le montant de la contribution au budget. Toute dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire

Jessy VAUCHEL



Le Maire,

Olivier TISSERAND

